



FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY

SECTEUR SUD-OUEST



SECTEUR SUD OUEST

SAISON 2011-2012

**FEMININES U18 A 7**  
**SECTEUR SUD-OUEST**  
**ORGANISATION DU CHAMPIONNAT**

Cette organisation s'applique pour la saison 2011-2012.

Ce règlement s'appuie sur les règlements généraux de la F.F.R.

## **LA COMPETITION**

### **1- Principe Général**

#### a) Une phase de brassage

2 Tours les 13/10 et 19/11/2011.

Chaque Tour rassemblera 5 équipes sur un même site. Six plateaux sont constitués (trois pour le Secteur Nord et trois pour le Secteur Sud).

A l'issue de cette phase, les équipes du Secteur Nord sont classées de 1 à 15 et les équipes du Secteur Sud sont classées de 1 à 15.

Les 8 premières du Secteur Nord sont qualifiées pour la phase préliminaire niveau A du Secteur Nord.

Les 8 premières du Secteur Sud sont qualifiées pour la phase préliminaire niveau A du Secteur Sud.

Les équipes restantes du Secteur Nord et du Secteur Sud participent à leur phase préliminaire niveau B du Secteur Nord et du Secteur Sud.

Secteur Sud-Ouest Comité Périgord Agenais BP90102 2 rue Pierre de Coubertin 47004 AGEN cedex

☎ 05.53.98.80.27 ☎ 05.53.77.08.93

Mail : [secteursudouest@orange.fr](mailto:secteursudouest@orange.fr)

Site Internet : <http://www.parugby.com>



b) Une phase préliminaire

1 Tour le 10/12/2011

**Niveau A :**

Deux plateaux, où se rassembleront 4 équipes, pour le Secteur Nord et deux plateaux, où se rassembleront 4 équipes, pour le Secteur Sud sont constitués.

A l'issue de ce tour, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque plateau sont qualifiées pour les phases qualificatives niveau A.

Les 4<sup>èmes</sup> sont qualifiées pour les phases qualificatives niveau B.

**Niveau B :**

Un plateau, où se rassembleront les 7 équipes restantes du Secteur Nord et un plateau, où se rassembleront les 7 équipes restantes du Secteur Sud, sont constitués.

A l'issue de ce tour, les équipes du Secteur Nord sont classées de 1 à 7 et les équipes du Secteur Sud sont classées de 1 à 7

c) Une phase qualificative

2 Tours les 18/02 et 03/03/2012

**Niveau A :**

Les 6 équipes du Secteur Nord rencontreront les 6 équipes du Secteur Sud sur deux plateaux où se rassembleront 3 équipes de chaque Secteur.

A l'issue de cette phase, les équipes sont classées de 1 à 12.

Les 8 premières sont qualifiées pour le Tournoi Final du Secteur Sud-Ouest qualificatif pour le Championnat de France.

**Niveau B :**

Quatre plateaux, où se rassembleront 4 ou 5 équipes du Secteur Nord et du Secteur Sud sont constitués.

A l'issue de cette phase, les équipes sont classées de 1 à 18.

Les 8 premières équipes disputeront le Tournoi Final (Challenge) du Secteur Sud-Ouest.



d) Deux Tournois Finaux

Un pour décerner le titre de Championne du Secteur Sud-Ouest et qualifier les équipes du Secteur pour le Tournoi Final F.F.R. qui se déroulera le 27 Mai 2012.

Le nombre de qualifiées vous sera donné ultérieurement, la Commission Féminine Fédérale ne l'ayant pas encore déterminé.

Un pour décerner le Challenge du Secteur Sud-Ouest.

Ils se dérouleront le 6 Mai 2012.

**2- Composition des plateaux et lieux des rencontres de la phase préliminaire**

• **Secteur Nord** :

**Le 15/10/2010**

A TRELISSAC : TRELISSAC/CENAC, LIMOGES, LE BUGUE, PERIGUEUX, LE LARDIN

A GUERET : GUERET, CD 15, BRIVE, NEUVIC, SAINT CERE/GRAMAT

A AGEN : AGEN, EYMET, GGRF47, NERAC, FIGEAC

**Le 19/11/2010**

A PERIGUEUX : PERIGUEUX, AGEN, LIMOGES, GUERET, EYMET

AU LARDIN : LE LARDIN, GGRF47, BRIVE, NEUVIC, FIGEAC

AU BUGUE : LE BUGUE, CD 15, NERAC, TRELISSAC/CENAC,  
SAINT CERE/GRAMAT



FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY

SECTEUR SUD-OUEST



SECTEUR SUD OUEST

SAISON 2011-2012

● **Secteur Sud**

**Le 15/10/2010**

A LONS : LONS 1, AIRE SUR ADOUR, COARRAZE, LONS 2, OLORON

A HERM: HERM 1, MONT DE MARSAN, BAYONNE, MENDITTE, HERM 2

A BRUGES: BRUGES 1, STADE BORDELAIS, BRUGES 2, CADAUJAC, LIBOURNE

**Le 19/11/2010**

A AIRE SUR ADOUR: AIRE SUR ADOUR, MENDITTE, BRUGES 1, HERM 2, OLORON

A BAYONNE: BAYONNE, BRUGES 2, LONS 1, COARRAZE, LIBOURNE

A MONT DE MARSAN : MONT DE MARSAN, LONS 2, HERM 1, CADAUJAC, STADE BORDELAIS

Le Secteur Sud-Ouest enverra au club recevant le déroulement des matchs et les feuilles de participation pour chaque équipe la semaine précédant la journée du plateau qu'il organise.

**3- Calcul du nombre de points « terrain »**

Les points seront attribués comme suit :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point

Secteur Sud-Ouest Comité Périgord Agenais BP90102 2 rue Pierre de Coubertin 47004 AGEN cedex

☎ 05.53.98.80.27 ☎ 05.53.77.08.93

Mail : [secteursudouest@orange.fr](mailto:secteursudouest@orange.fr)



FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY

SECTEUR SUD-OUEST



SECTEUR SUD OUEST

SAISON 2011-2012

Site Internet : <http://www.parugby.com>

En cas d'égalité, le classement sera fait en fonction :

- du résultat des matchs entre les équipes à égalité
- du nombre de joueuses expulsées définitivement
- du nombre d'essais marqués par chaque équipe

#### 4- **L'arbitrage**

L'arbitrage est confié à des arbitres du Comité du Club qui reçoit. Il convient donc au Club recevant d'informer la Commission des Arbitres de son Comité du lieu exact où se déroulent les rencontres, ainsi que toutes modifications pouvant intervenir.

En l'absence d'arbitre, l'arbitrage sera effectué par un LCA des clubs en présence. Les feuilles de matchs seront à retourner dès le lendemain des rencontres à la Commission des Epreuves du Secteur Sud-Ouest à AGEN.

#### 5- **Forme de jeu**

Jeu à 7 (Catégorie E)

Règles : application de l'essentiel des compétitions 2011/2012.

Terrain : de 22m à 22m en longueur et – 5m de chaque côté en largeur.

#### 6- **Horaires des rencontres et changements de date**

Les rencontres se déroulent entre 13H30 et 17H00 le samedi.

Il n'y a pas de report possible à l'exception de ceux dus aux intempéries et constatés par un arrêté municipal d'interdiction.

#### 7- **Forfaits simples et effectifs incomplets**

Application de l'essentiel des Compétitions 2011/2012.

Secteur Sud-Ouest Comité Périgord Agenais BP90102 2 rue Pierre de Coubertin 47004 AGEN cedex

☎ 05.53.98.80.27 ☎ 05.53.77.08.93

Mail : [secteursudouest@orange.fr](mailto:secteursudouest@orange.fr)

Site Internet : <http://www.parugby.com>



## 8- Forfait général

Sera considérée comme forfait général :

- une équipe se retirant elle-même de la compétition
- une équipe ayant accumulé 6 forfaits simples sur toutes les phases de la compétition confondue.

## 9- Sanctions financières et effectifs incomplets

Application des Articles V des Statuts et Règlements Généraux de la F.F.R. par la Commission ad hoc du Comité Périgord-Agenais.

Le montant de l'amende pour carton rouge (quel que soit le motif, y compris 2<sup>ème</sup> carton jaune) sera de **150€**.

Pas d'amende pour forfait simple.

Pour un forfait général, le montant de l'amende est fixé à **200€**.

## 10- Les frais d'arbitrage

Les dispositions sont fixées par chaque Comité Territorial des Clubs qui reçoivent un plateau.

## 11- Site Web

Le Secteur Sud-Ouest met à jour toutes les informations concernant les compétitions qu'il gère sur le site du Comité Périgord-Agenais :

[www.parugby.com](http://www.parugby.com) dans l'onglet « Secteur S-O- FEMININES »

Ces informations, ainsi que celles diffusées par le mail [secteursudouest@orange.fr](mailto:secteursudouest@orange.fr), sont considérées officielles.

Pour tout point non évoqué dans le présent document, il sera fait application des Règlements Généraux de la F.F.R. en vigueur.